



## commandement de quitter les lieux

Par **cityville**, le **03/08/2011** à **20:55**

Bonjour, Je viens vers vous car je vais être expulsé du logement le 23/08/11. Au mois de mai mon médecin a dû m'arrêter pour une grossesse à risque je me suis retrouvé sans salaire depuis le mois de juin je n'ai pas pu payer une partie de l'apurement mais là l'assurance maladie a commencé à me payer mes indemnités et j'ai envoyé 250 euros ce que je devais faire tout les mois le loyer encouru a été réglé. Je dois accoucher vers la fin du mois d'août début septembre. J'ai demandé au juge d'exécution un délai car j'ai fait une demande de logement mais je n'ai toujours pas de réponse. Ni du juge, ni pour la demande. J'ai également un autre enfant de 3 et demi qui va reprendre l'école au mois de septembre. Que puis-je faire d'autre svp pour qu'on ne puisse pas nous expulser et qu'on ne nous prenne pas nos enfants?

Par **Domil**, le **03/08/2011** à **21:18**

Si vous en êtes à l'expulsion fin août, c'est que ça fait des mois et des mois que vous n'avez pas payé le loyer (la procédure prend des mois)  
Forcément vous avez reçu un courrier du Conseil général pour un RDV. Y êtes-vous allé ?

Par **Christophe MORHAN**, le **04/08/2011** à **00:11**

La solution serait en effet de trouver un autre logement, eu égard à votre situation dirigez vous vers une assistante sociale pour activer votre dossier et trouver un logement même provisoire, votre situation de précarité telle que la décrivez et la procédure d'expulsion au regard du droit au logement opposable (loi DALO) pourraient justifier une prise en charge plus rapide de votre demande de relogement par les services compétents.

si le délai du commandement arrive à expiration fin août 2011, vous avez encore un peu de temps devant vous, l'essentiel est de ne pas le gaspiller inutilement.

le procès verbal d'expulsion n'a pas encore été régularisé, n'est-ce pas?

tentative dans un premier temps puis saisine du préfet pour demander le concours de la force publique, les services de la préfecture ont 2 mois pour répondre après enquête.

ci-joint formulaire DALO mais faites-vous aider, au risque de vous perdre :

[fluo]demande de logement[/fluo]:

[http://www.adil06.org/images/a/pdf/Form\\_dalo\\_logement.pdf](http://www.adil06.org/images/a/pdf/Form_dalo_logement.pdf)

[http://www.adil06.org/images/a/pdf/Notice-dalo\\_logement.pdf](http://www.adil06.org/images/a/pdf/Notice-dalo_logement.pdf)

[fluo]demande d'hébergement d'urgence[/fluo]:

[http://www.adil06.org/images/a/pdf/Form\\_dalo\\_hebergement.pdf](http://www.adil06.org/images/a/pdf/Form_dalo_hebergement.pdf)

[http://www.adil06.org/images/a/pdf/Notice\\_dalo\\_hebergement.pdf](http://www.adil06.org/images/a/pdf/Notice_dalo_hebergement.pdf)

pour la saisine du jex, vous êtes en pleine période de vacances judiciaires, donc le délai de traitement risque d'être différé à mon avis.

Par **cityville**, le **04/08/2011** à **07:35**

Bonjour,

Merci pour votre reponse en fait je n'ai pas pu regler l'apurement du moi de juin et de juillet soit 500 sur les 800 que je devait de loyer impyer mais les loyer en cours a toujours été payé. Je viens de regler 350 sur les 800 et je ne pourrais payer le solde qu'a la fin du mois d'aout. Je dois me rendre au service sociale.

concernant votre question sur **le procès verbal d'expulsion n'a pas encore été régularisé**. Je ne la comprends pas tres bien j'ai recu en courrier simple l'avis de quitter les lieux.J'ai deja payer le loyer du mois d'aout je me retrouve donc avec un solde de 450 euros a payer avant le 23/08/11.

Je vous remercie de vos conseils merci